



MINISTÈRE DES ARMÉES



**SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE**

**Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Brest**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**TEMPORAIRE**  
**(PC4 – PC10.1)**

**SITE DE LA POINTE ST MATHIEU**

***Installation d'un sémaphore provisoire constitué  
d'éléments modulaires industrialisés sur pilotis  
entourés d'un dispositif de clôture bois.***

**COMMUNE DE PLOUGONVELIN 29 217**

## SOMMAIRE

<u>1. PC 4 - NOTICE DESCRIPTIVE</u> .....	3
<u>1.1. Présentation du projet</u> .....	3
<u>1.2. Dispositions prises et envisagées pour le site de la pointe St Mathieu</u> .....	3
<u>2. DOCUMENTS JOINTS A LA DEMANDE</u> .....	5
<u>3. PERSONNES A CONTACTER</u> .....	5

- **PC 4 - NOTICE DESCRIPTIVE**

- **Présentation du projet**

Dans le cadre de la réhabilitation du sémaphore en activité à la pointe de Saint-Mathieu, et dans le but de maintenir les missions assurées par cette vigie, (secteurs de surveillance), un sémaphore provisoire doit être implanté sur une parcelle localisée à proximité du sémaphore existant et de l'abbaye de la pointe de Saint Mathieu, identifiée sur la pièce PC1.

La surface de cette parcelle sera de 170m<sup>2</sup> environ.

Le gestionnaire de la parcelle sur laquelle sera implanté le sémaphore provisoire est la commune de Plougonvelin.

La durée d'occupation de cette parcelle est prévue jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation du sémaphore existant et dépose du sémaphore provisoire, soit vers septembre 2024.

Le sémaphore provisoire sera réalisé en structures modulaires industrialisées surélevés à l'aide de pilotis positionnés sur des éléments préfabriqués superficiels provisoires en béton. L'ensemble de ces éléments modulaires seront d'une teinte grise claire sans éléments dissociatifs.

- **PC 10.1 – NOTICE COMPLEMENTAIRE**

L'environnement remarquable du site, sur terrain plat et en bord de littoral nous a poussé à prendre rendez-vous au préalable avec l'ABF Monsieur Olivier THOMAS pour connaître ses premières prérogatives.

Les personnels de l'ESID BREST (Architecte du Pôle Etudes & porteurs du projet à l'USID de Landivisiau) ont convenu avec l'ABF de l'implantation des blocs modulaires ainsi que de la colorimétrie à présenter pour ce projet.

La constitution de ce sémaphore provisoire a été optimisée, (dimensions, formes, principes constructifs et dispositifs de protections), afin de limiter au maximum l'impact engendré sur ce site remarquable, (tant en phase travaux qu'en phase exploitation).

Le sémaphore provisoire que constituera cette construction sera clôturé par une palissade en bois à lames verticales à claire voie posée sur plots et contreventée, d'une hauteur de 2m par rapport au terrain naturel. L'espace clôturé sera privatisé par le ministère des armées le temps de la rénovation du sémaphore existant.

Les phases d'installation et de repli des modulaires nécessiteront de cheminer via un mail en pavé puis par une zone de végétation côtière (aire en herbe essentiellement).

Des dispositions seront prises afin de protéger ces zones des aller/venues de matériels, matériaux et personnels lors des deux phases citées afin de les préserver et pour les restituer à leur état initial.

Les interventions pendant les travaux et l'exploitation du sémaphore se feront dans le respect le plus strict de ce site remarquable, nous serons particulièrement vigilant sur ce point.

Pendant l'exploitation du sémaphore provisoire les personnels de la Marine affectés chemineront par l'enceinte et la zone militaire.

Après notre intervention temporaire, le site sera restitué dans son apparence actuelle (état initial préservé).

- **DOCUMENTS JOINTS A LA DEMANDE**

- Formulaire CERFA n° 13409\*11 *Demande de permis de construire* ;
- Habilitation en architecture :
  - Copie de l'arrêté du 3 septembre 2018 *portant habilitation d'officiers du ministère de la défense à exercer, pour les travaux de la défense nationale, les missions imparties aux architectes,*
- PC – Pièces graphiques.

- **PERSONNES A CONTACTER**

**Major Stéphane MERCERON - USID de Landivisiau : 06 73 90 16 90**  
[stephane.merceron@intradef.gouv.fr](mailto:stephane.merceron@intradef.gouv.fr)

**M BARON Grégory – USID de Landivisiau : 02 98 24 23 62**  
[gregory1.baron@intradef.gouv.fr](mailto:gregory1.baron@intradef.gouv.fr)

**M Benoit LERIN – ESID de Brest - Chef du pôle étude : 02 98 14 80 76**  
[benoit.lerin@intradef.gouv.fr](mailto:benoit.lerin@intradef.gouv.fr)